



## dettes et biens en héritage

Par **Aude11**, le **20/04/2012** à **15:47**

Bonjour, mon papa vient de décéder (grave cancer). Je suis sa fille unique. Il avait un crédit conso, et pour seul bien la part d'héritage de mon grand-père dont ma grand-mère a actuellement l'usufruit. Je n'ai pas les moyens de rembourser la dette du crédit (15000euros). Dois-je renoncer à l'héritage?  
Avec mes remerciements pour votre aide.

Par **Afterall**, le **20/04/2012** à **16:32**

Et, évidemment, pas d'assurance décès souscrite dans le cadre de ce crédit ?

Par **Aude11**, le **20/04/2012** à **16:35**

D'après ce que j'ai pu comprendre en refaisant l'historique, il a été convoqué au TI car il multipliait les incidents de paiement. Il s'est engagé à payer de plus petites mensualités (les intérêts semblent avoir été gelés) et donc fin de l'assurance.